

Arlit, le 21 Octobre 2021

Le Maire

N°.149/CU/ART

A

Monsieur le Directeur des Exploitations de
la COMINAK.

Objet : Sortie Ferrailles Zone Industrielle Cominak

Monsieur Directeur ;

Depuis 2010, une opération de Plan Compteur est mise en place afin de rechercher et de retirer tous les matériels et matériaux radiologiquement marqués dans la ville d'Arlit ; l'objectif de ce contrôle est de mettre à l'abri le public contre le danger des rayonnements ionisants. Le contrôle de fait selon le protocole d'accord signé entre les sociétés minières Somaïr, Cominak, la Mairie d'Arlit, la Préfecture d'Arlit, la Société civile, la Direction Départementale des Mines d'Arlit et le Centre National de radioprotection CNRP.

Est considéré comme marquage radiologique toute valeur supérieure ou égale à 300 c/s. Un Comité piloté par le Maire de la ville d'Arlit est en charge de la mise en application dudit protocole.

Des réunions régulières sont tenues pour évaluer le niveau d'avancement et résoudre les difficultés rencontrées sur le terrain.

Je rappelle que les ferrailles et autres matériaux susceptibles d'être radiologiquement contaminés vers la zone Urbaine d'Arlit, sont soumis au contrôle du Comité Plan Compteur mis en place depuis plusieurs années.

Je rappelle aussi que le Comité Plan Compteur est le même qui a procédé au contrôle radiologique des 4000 habitations et lieux publics d'Akokan dans le cadre du RDS.

Cette opération de contrôle radiologique des habitations et lieux publics est sans précédent dans ce secteur minier il me plait de féliciter et encourager cette initiative de la Direction de la Cominak. Le rôle du Comité est donc important dans le cadre de la surveillance environnementale et radiologique de la Commune Urbaine d'Arlit.

Cependant, Il m'a été donné de constater que depuis le démarrage des travaux du RDS Cominak que des ferrailles et autres matériaux sortent de la ZI de la Cominak vers la zone Urbaine Arlit et même vers d'autres directions du Niger ou étrangères.

C'est dans ce cadre que j'invite la Direction de la Cominak à suspendre provisoirement les autorisations de sortie de ferrailles ou objets de vente sur pieds en attendant la mise en place d'une procédure de contrôle à travers le Comité Plan Compteur conformément à notre dernière réunion du Plan Compteur.

Veillez agréer Monsieur le Directeur l'expression de mes salutations.

Ampliations :

- Préfecture Arlit..... 1
- Membres du Comité. 12
- Chrono..... 1

ABDOURAHAMANE MAOULI

